

OPÉRATEUR DE MAINTENANCE DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

1/ Dénomination de la qualification :

Opérateur de maintenance des infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE)

2/ Objet de la qualification :

Le titulaire de la qualification assure le suivi à distance de l'opérationnalité des IRVE en service. A ce titre, il applique les procédures de supervision des IRVE dont il réalise le suivi à l'aide d'outils informatiques. Il collecte les données transmises par les IRVE en service et réalise des interventions à distance le cas échéant.

L'opérateur de maintenance des IRVE intervient selon les procédures définies dans son entreprise, sous la supervision de son supérieur hiérarchique et travaille en lien avec les techniciens de maintenance des IRVE qui opèrent sur les sites « client ».

3/ Contenu de la qualification :

A - Activités relatives à l'exploitation à distance des IRVE :

- Surveillance de l'ouvrage : suivi à distance des rapports de fonctionnement de l'infrastructure de recharge (perte de connexion, messages d'erreurs, gestion de la charge, etc.),
- Contrôle à distance de l'IRVE visant l'exploitation, la sécurité, la collecte de données,
- Réalisation d'actions correctives visant à corriger les défauts identifiés à distance,
- Gestion des accès au service de recharge.

B - Activités relatives à l'assistance à distance de la clientèle bénéficiant du service de recharge :

- Traitement des sollicitations de la clientèle,
- Transmission du matériel permettant l'accès au service de recharge (cartes, badges...),
- Recueil des informations techniques relevées par la clientèle,
- Assistance technique sur les incidents de premier niveau de complexité,
- Prestations de conseil visant à mettre en sécurité la clientèle,
- Identification et traitement des réclamations de premier niveau de la clientèle.

C - Activités relatives à l'exploitation à distance des IRVE :

- Application des réglementations en vigueur relatives à la collecte des données utilisateurs,
- Application des procédures qualité et de sécurité en vigueur dans l'entreprise,
- Transmission des données collectées sous la responsabilité de sa hiérarchie,
- Etablissement de tous documents administratifs utiles.

4/ Extensions possibles dans la qualification :

- Elles seront définies dans le cadre de l'actualisation semestrielle du RNQSA.

5/ Classement :

- Échelon correspondant au contenu de la qualification : 6
- Échelons majorés accessibles : 7 / 8
 - . en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe 4,
 - . en fonction de l'application de critères valorisants (art. 3.02 d) de la convention collective).

6/ Modes d'accès à la qualification :

- Soit par obtention de la certification suivante :
 - . CQP opérateur de maintenance des infrastructures de recharge de véhicules électriques (à créer),
- Soit par décision directe du chef d'entreprise, en fonction des compétences du salarié, appréciées par rapport au contenu de la qualification (paragraphe 3).

7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale :
 - . Technicien installateur d'infrastructures de recharge de véhicules électriques,
 - . Technicien de maintenance des infrastructures de recharge de véhicules électriques.
- Transversale :
 - . Téléconseiller VL/VUI (fiche CC.6.2),
 - . Opérateur de stationnement (fiche L.6.1).